

## actus



## Construire plus (et mieux ?) avec la loi ÉLAN

**LOGEMENT** Le projet de loi ÉLAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) a pour ambition de répondre à la demande croissante de logement en France en facilitant les projets d'urbanisme et la construction, notamment de logements sociaux, tout en répondant aux besoins des habitants et en améliorant leur cadre de vie. Parmi les rares aspects « écolos » du texte, figure la transformation de bureaux vacants en logements, pour éviter l'étalement urbain. 500 000 m<sup>2</sup> de locaux professionnels devraient ainsi changer d'affectation d'ici à 2020, après rénovation énergétique. Rappelons que le plan quinquennal de rénovation énergétique des bâtiments, annoncé en avril, débloquait 14 milliards d'euros pour l'amélioration énergétique des bâtiments du tertiaire et de 500 000 logements par an. Mais un habitat moins énergivore n'est pas forcément écologique. Deux amendements au projet de loi proposant d'interdire les huisseries en PVC d'ici à 2022, ont été rejetés. Bien qu'il s'agisse d'un matériau polluant et contenant du phtalate, un perturbateur endocrinien, la logique économique continue de prévaloir.

## BAPTÊME DU FEU POUR LE TERRE-CHANVRE

**MATÉRIAU** L'isolation terre-chanvre a réussi son test de réaction au feu. Elle obtient le meilleur classement européen possible (B-S1-d0) pour un matériau biosourcé sans enduit. Il s'agit d'une véritable reconnaissance des performances de ce matériau, se félicitent Eco-Pertica et Chanvre en circuits courts, deux associations membres du projet de recherche participative Eco-Terra, à l'initiative de ce test. Désormais, le terre-chanvre peut être employé dans les bâtiments publics, puisque reconnu fiable par les bureaux de contrôle. Premier chantier prévu : la rénovation phonique cet été d'une salle des fêtes à Gémages, en Normandie.



Qui a la meilleure maison économe

# 5,6 milliards

Tel est le nombre de climatiseurs qui ronronneront à travers le monde d'ici à 2050, d'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE), qui dans son rapport sur « L'Avenir du refroidissement » prédit que les climatiseurs seront l'un des principaux postes de dépense énergétique dans trente ans. Le stock actuel de climatiseurs, déjà conséquent avec 1,6 milliard d'unités, devrait ainsi tripler au cours de cette période. Avec une telle prolifération, il faut évidemment s'attendre à un besoin toujours plus grand en électricité. Si le rapport suggère d'améliorer l'efficacité des appareils ou de veiller à un étiquetage transparent, on peut aussi suggérer davantage de bioclimatisme dans la construction.

**CONCOURS** Le douzième concours maison économe est lancé dans les Yvelines. Il concerne l'habitat individuel et est ouvert à tous les habitants du département, à condition qu'ils soient maîtres d'ouvrage de leur projet et propriétaires occupants. Deux lauréats (un pour le sud des Yvelines, l'autre pour le nord) seront récompensés pour chaque catégorie : construction neuve et rénovation. Des vélos à assistance électrique leur seront remis. Le but de ce concours est de valoriser les particuliers engagés pour l'économie d'énergie et la réduction de l'impact environnemental de l'habitat. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 9 septembre.

[www.energies-solidaires.org](http://www.energies-solidaires.org)

**Précision** L'artisan apparaissant sur les photos du chantier paille porteuse présenté dans LME n° 102 pp.31 et 32 et n° 104 pp.5 et 17 fait partie de MV Habitation, qui a mené le chantier.